

ABERS CADETS 2020

DEROULEMENT DE LA JOURNEE

12H00	OUVERTURE DE LA PERMANENCE	Place de la Mairie – PLABENNEC
12H00	INSTALLATION DES RADIOS	Parking de la Mairie – PLABENNEC
12H30 - 13H40	REMISE DES DOSSARDS	Place de la Mairie – PLABENNEC
13H00	REUNION DES DIRECTEURS SPORTIFS	Salle de réception Mairie– PLABENNEC
13H45	MISE EN PLACE DES VEHICULES	Rue Pierre Jestin – PLABENNEC
13H50	APPEL DES CONCURRENTS	Place de la Mairie– PLABENNEC
14H00	DEPART FICTIF	Rue Pierre Jestin – PLABENNEC
14H05	DEPART REEL	D59 Sortie PLABENNEC en Direction de Plouvien

16H00-16H15	ARRIVEE PREVUE	Route de Plabennec – BOURG-BLANC
16H30	CEREMONIE PROTOCOLAIRE & REMISE DES TROPHEES	PODIUM ARRIVEE – BOURG-BLANC

REUNION DU JURY DES ARBITRES	PODIUM ARRIVEE – BOURG-BLANC
CONTROLE ANTIDOPAGE	PODIUM ARRIVEE – BOURG-BLANC
CHRU MORVAN/CAVALE BLANCHE - Accueil Urgences Polyclinique de Kéraudren , accueil urgences	Bd Tanguy Prigent 29200 BREST Tél : 02 98 34 74 55 357 rue Ernestine de Trémaudan – 29200 BREST Tél. : 02 98 34 29 27

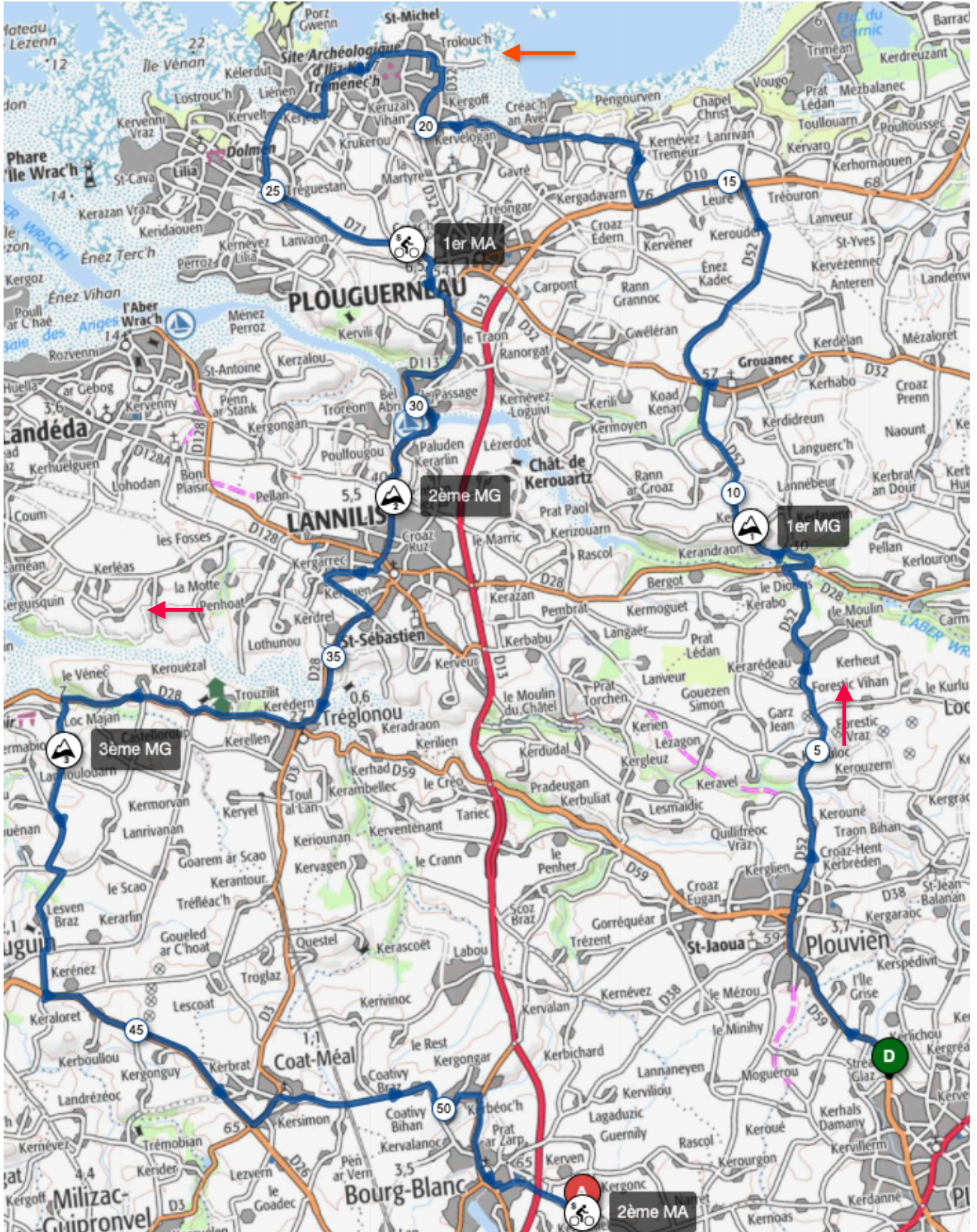
TOUR DU PAYS DES ABERS



CADETS 2020



CARTE ET PROFIL DE L'ÉPREUVE EN LIGNE



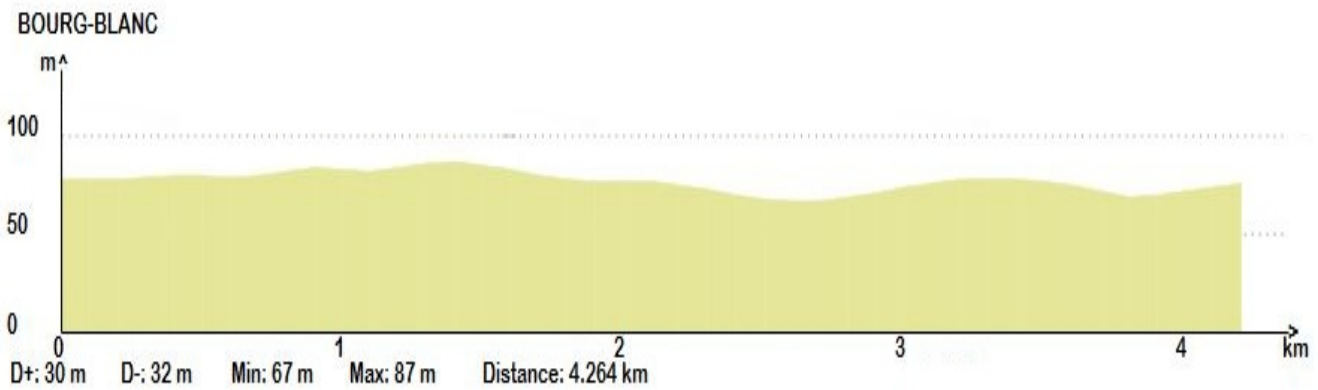
TOUR DU PAYS DES ABERS

CADETS 2020



CARTE ET PROFIL DU CIRCUIT D'ARRIVEE

A BOURG-BLANC



TOUR DU PAYS DES ABERS**CADETS 2020****KILOMETRAGES ET HORAIRES DE PASSAGE**

	Itinéraire	Parcours	Reste	Heures 35 Km/h	Heures 38 Km/h
DEPART FICTIF	Mairie Plabennec			14H00	14H00
	Rond point de la Gare	0	70,4		
KM 0	D59 Sortie Plabennec direction PLOUVIEN	0	70,4	14:05	14:05
	Plouvien	2,5	67,9	14:10	14:09
	Int D28 - dir Le Grouanec	8	62,4	14:20	14:18
1er MG	D52 - KERHUEL	9,5	60,9	14:22	14:20
	Int D32 - dir Le Leuré	11,8	58,6	14:26	14:24
	Int D10 -Le leuré dir Plouguerneau	14,8	55,6	14:30	14:28
	A droite sur Mézéozen	16,2	54,2	14:32	14:29
	Int D32 - dir Koréjou	20	50,4	14:40	14:36
	Camping de la grève blanche	22	48,4	14:42	14:38
	Intersection Kross tevezan D71 dir Plouguerneau	25	45,4	14:48	14:45
1er MA	Kroaz hir	27	43,4	14:52	14:48
2ème MG	Paluden entrée Lannilis	31,7	38,7	15:00	14:56
	Rond point caserne des pompiers	34,2	36,2	15:04	15:00
	Tréglonou - A droite dir Ploudalmézeau	36,1	34,3	15:07	15:04
	Loc Majan- A droite direction Plouguin	39,1	31,3	15:12	15:09
3ème MG	Kermabiou	40,0	30,4	15:14	15:10
	Kervizien Int D26 - à gauche dir Coat-Méal	43,7	26,7	15:20	15:16
	Carrefour Coat-Méal	47	23,4	15:26	15:22
	Saint Urfold - Bourg-Blanc	50	20,4	15:31	15:25
	Bourg-Blanc	51,6	18,8	15:33	15:27
2ème MA	1er passage ligne d'arrivée	53,2	17,2	15:35	15:30
	2ème passage ligne d'arrivée	57,5	12,9	15:42	15:38
	3ème passage ligne d'arrivée	62,6	8,6	15:50	15:45
	4ème passage ligne d'arrivée	66,9	4,3	15:57	15:52
	ARRIVEE FINALE	71,2	0,0	16:04	16:00

TOUR DU PAYS DES ABERS



CADETS 2020



REGLEMENT SPORTIF

ARTICLE 1.- Organisation

Le **TOUR DU PAYS DES ABERS** est organisé et contrôlé conjointement par le **VS PLABENNEC** et le **CC BOURG-BLANC**, sous le règlement de la Fédération Française de Cyclisme (FFC). Il se dispute le **dimanche 11 octobre 2020**.

ARTICLE 2. - Type d'épreuve et participation

L'épreuve est réservée aux cadets 1 et 2. Elle est inscrite au calendrier régional.

ARTICLE 3.- Engagements

Les engagements se font par internet sur le site de la FFC. Les engagements sur la ligne seront refusés.

ARTICLE 4.- Collège des arbitres

Le président du jury des arbitres et les deux arbitres titulaires prononcent les sanctions après consultation des autres membres du collège des arbitres.

ARTICLE 5 - Permanence

Au départ de l'épreuve, la permanence se tiendra Place de la Mairie à PLABENNEC (site de départ). Elle sera ouverte le Dimanche 11 octobre à partir de 12h.

La remise des dossards se fera sous un chapiteau Place de la Mairie, selon le protocole Covid en vigueur. Un responsable par club sera chargé de récupérer les dossards de ses coureurs (deux dossards par coureur), entre 12h15 et 13h40 - Port du masque obligatoire pour le retrait des dossards.

La réunion technique de la direction de course avec les arbitres et les directeurs sportifs se tiendra à 13h20, dans la salle de réception de la Mairie à Plabennec, réunion limitée à un représentant par équipe (masque obligatoire + prévoir un crayon pour émarginement).

ARTICLE 6 - Départ

Le départ fictif sera donné à 14H00, devant la Mairie et le départ réel à la sortie de Plabennec, en direction de Plouvien, sur la D59, pour un parcours en ligne de 53,2 kms.

Un contrôle de braquets sera prévu à l'arrivée si nécessaire.

ARTICLE 7 - Arrivée

L'arrivée sera jugée à BOURG-BLANC sur un circuit de 4,300 Km à parcourir 4 fois.

Afin d'éviter les interventions qui pourraient résulter du mélange des coureurs de différents pelotons, les arbitres peuvent décider une neutralisation des groupes attardés à l'entrée du circuit.

ARTICLE 8 - Dépannage

Deux véhicules neutres avec mécanicien à bord assureront le dépannage neutre. Ils seront équipés en roues (pignon de 14 dents).

Les véhicules des équipes (5 coureurs minimum) pourront également assurer le suivi et le dépannage de leurs coureurs en course.

Conformément à la réglementation les véhicules devront être pilotés par des chauffeurs titulaires d'une licence FFC.

L'ordre des voitures sera établi par tirage au sort.

ARTICLE 9 - Véhicules suiveurs

Tous les monospaces et SUV sont interdits à l'échelon course. Ils devront se tenir à la dernière place des véhicules techniques.

Le véhicule du médecin de la course suivra le peloton principal et sera positionné à la demande des arbitres derrière le président du jury.

Un véhicule balai suivra les derniers coureurs de la course. Au franchissement de la ligne d'arrivée, l'arbitre de bord, s'arrêtera et remettra les dossards des coureurs ayant abandonnés.

Une moto « info » transmettra les informations de la course.

Une moto « ardoisier » indiquera brièvement les écarts aux coureurs.

Une ambulance assurera les secours au cours de l'épreuve.

ARTICLE 10 - Parcours

En cas d'accident ou d'incident risquant de fausser le déroulement de la course, le président du jury des arbitres en accord avec le directeur de course, et après avoir averti le chronométrateur peut décider :

1 – De déterminer une neutralisation temporaire de la course.

2 – D'annuler une partie de l'épreuve ainsi que de tous les résultats des classements intermédiaires disputés préalablement sur cette partie et de redonner un nouveau départ à proximité du lieu où la course a été interrompue.

3 – De conserver les résultats acquis et de redonner un nouveau départ en tenant compte des écarts enregistrés au moment de l'incident.

ARTICLE 11 – Obstacles sur le parcours

Les obstacles que pourront rencontrer les concurrents sur le parcours seront signalés par 12 motards sécurités de l'Association FAMS à l'aide d'un drapeau de couleur jaune.

ARTICLE 12 – Ravitaillement

Le ravitaillement des coureurs sera autorisé jusqu'au km 50 situé au niveau de la Chapelle Saint Urfold à Bourg Blanc.

Le Président de jury des arbitres aura autorité de modifier ces critères en fonction des conditions de course.

ARTICLE 13 – Mise hors course

Pour des raisons de sécurité, la mise hors course des coureurs attardés sera prononcée sur décision des commissaires.

TOUR DU PAYS DES ABERS



CADETS 2020



ARTICLE 14 – Signalisation

Un panneau indiquera les 25 derniers kilomètres. Une flamme rouge indiquera le dernier kilomètre. Des panneaux indiqueront la distance restant à parcourir jusqu'à l'arrivée (300m, 200m, 100m).

ARTICLE 15 – Pénalités

Le barème réglementaire des pénalités appliquées sera celui de la FFC.

ARTICLE 16 – Les classements

L'épreuve comprend deux classements distincts :

- Le classement scratch par ordre d'arrivée
- Le classement du meilleur grimpeur
- Le classement du meilleur animateur

ARTICLE 17 – Le classement du meilleur grimpeur

Le classement meilleur grimpeur s'obtient par l'addition des points acquis lors des trois classements mis en place sur le parcours :

1 – Km 9,5 - Côte du Diouris en direction du Grouanec

2 – Km 31,5 - Côte de Kerarlin, à l'entrée de Lannilis

3 – Km 40 - Côte de Loc Majan

L'attribution des points s'établira de la façon suivante :

- 1er : 5 points
- 2ème : 3 points
- 3ème : 2 points
- 4ème : 1 point

En cas d'égalité de points au classement final, c'est le nombre de 1^{eres} places puis de 2^{emes} places, ...et en dernier lieu la meilleure place au classement scratch de l'épreuve qui départagera les ex-æquo.

ARTICLE 18 – Le classement du meilleur animateur

Le classement meilleur animateur s'obtient par l'addition des points acquis lors des trois classements mis en place sur le parcours :

1 – Km 27, à Kroas Hir, à l'entrée de Plouguerneau

2 – Km 53,2, au premier passage sur la ligne d'arrivée

L'attribution des points s'établira de la façon suivante :

- 1er : 5 points
- 2ème : 3 points
- 3ème : 2 points
- 4ème : 1 point

En cas d'égalité de points au classement final, c'est le nombre de 1^{eres} places puis de 2^{emes} places, ...et en dernier lieu la meilleure place au classement scratch de l'épreuve qui départagera les ex-æquo.

ARTICLE 19 – Protocole

La cérémonie protocolaire se déroulera sur le podium prévu à cet effet, selon le protocole Covid en vigueur.

- Les trois premiers du classement scratch
- Le premier du classement de meilleur grimpeur
- Le premier du classement animateur
- La première féminine
- Le premier cadet du CC BOURG-BLANC
- Le premier cadet du VS PLABENNEC

Article 20 – Réclamations

S'il y a lieu, les réclamations se feront par écrit par le ou les coureurs ou par le directeur sportif responsable dans les délais suivants :

- 30 minutes maxi après l'affichage en ce qui concerne les classements
- 30 minutes maxi après l'arrivée pour le reste

Article 21 – Contrôle anti-dopage

Le contrôle anti-dopage se fera conformément à la législation en vigueur, et se déroulera si besoin aux abords de la ligne d'arrivée.

Article 22 – Service Médical

Le Docteur Mahé assurera les soins au cours de l'épreuve.

Polyclinique de Kéraudren - Accueil urgences Tel 02 98 34 29 27

CHRU de Brest - Accueil urgences Tel 02 98 34 74 55

Article 23 – Liaisons Radio

Les fréquences d'utilisation seront fournies lors de la réunion des directeurs sportifs avant le départ.

Article 24 – Accord général

Le fait d'être engagé implique que chaque concurrent a pris connaissance du présent règlement et en accepte les termes.